



DANS SA SEANCE DU 22 JANVIER 2018 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à Mme N. Thiébaud, propriétaire de la parcelle 127, rte de la Gare 2, pour les modifications d'ouvertures de la nouvelle annexe.

A pris note

- Du résultat des radars sympathiques installés du 08 au 16 janvier 2018 à la Rte de Préverenges : zone à 50 km/h, le V85 est à 52 et la vitesse excessive relevée à 99 km/h ; à la Rte de la Gare : zone à 50 km/h, le V85 à 49 km/h et la vitesse maximale à 104 km/h.
- Des remerciements du Curling Club quant à notre soutien financier

La municipalité